



Conflit avec mon entreprise

Par **sam2lyon**, le **08/07/2008** à **10:38**

Bonjour a tous.Nouveau sur ce site,je cheche des renseignement afin de savoir si je suis dans le vrai.Je suis en CDI depuis près d'un an et voici ce qui est écrit sur mon contrat de travail dans les horaires de travail: "Vous exercerez une activité a temp complet,dans notre établissement en conséquence la durée hebdomadaire de travail de 35 heures,du lundi au vendredi. Il est précisé que vous pourrez etre amené selon certaines circonstances particulières,a occuper un poste en équipe,ou un poste en journée.Ceci pourra survenir les cas suivant:-accroissement d'activité-commande exceptionnelle-remplacement d'un salarié absent-probleme de gestion de stock L'acceptation de cette possibilité de changement d'organisation du temp de travail constitue un élément essentiel de la conclusion du présent contrat". Voila tout ce qui il y a d'écrit sur mes horaires de travail.Mais le problème c'est que je travaille toujours en équipe.Comme toute l'entreprise qui travaille en équipe (2x8).Personne ne travaille de journée.Donc deja,sur ce point,mon contrat de travail est mal redigé??Car comme il est écrit,"que vous pourrez etre amené selon certaines circonstances particulières a occuper un poste en équipe...",je ne suis pas censé travailler toujours d'équipe??Deplus la facon dont cette phrase a été écrite on ne sais meme pas quel horaire je fais??Après donc,cela fait plus d'un an que je travaille dans cette entreprise,en équipe et je crois savoir qu'il doit y avoir obligatoirement une prime d'équipe???Hors depuis tout ce temp,+ d'un an en 2x8, je n'ai encore touché aucune prime.Est ce que cela est normal???Je ne pense pas.....Ensuite mon entreprise est composé de plus de 50 salariés mais il n'y a pas de comité d'entreprise.Je crois savoir aussi que c'est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés??Et je ne parle pas des conditions de travaux qui sont très penibles.Alors voila...J'aurai souhaité des indications afin savoir si j'ai raison ou tort.Il faut bien comprendre que cette entreprise est composé a une très grande majorité d'immigrant,et qu'ils ont tellement peur de perdre leur job qu'ils n'osent pa se plaindre.Certains sont dans cette société depuis plus de 6 ans,en 2x8,et que personne n'a jamais touché de prime d'équipe.Maintenant en conflit avec l'entreprise,que dois-je faire?Les attaquer au prud'hommes?Merci d'avance a tous.